



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 21 mars 2018

Projet fiscal 17: un paquet global équilibré – au Parlement de se prononcer

Avec l'adoption du Message sur le Projet fiscal 17, le Conseil fédéral a présenté un paquet équilibré et a respecté son calendrier ambitieux: l'Union des villes suisses salue la procédure rapide et juge le Projet fiscal 17 de manière globalement positive. Avec les calculs de l'administration fiscale, les effets sur les communes sont comptabilisés pour la première fois. Et on le voit: les pertes de recettes fiscales sont encore considérables à court terme. Il est d'autant plus important d'avoir une clause communale contraignante, qui garantisse que les villes et les communes soient associées aux mesures de compensation de la Confédération.

L'Union des villes et la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) saluent le Message du Conseil fédéral sur le Projet fiscal 17 (PF17). D'une part, il est réjouissant qu'une nouvelle version de la réforme fiscale soit disponible un an environ seulement après le non à la RIE III. Le Conseil fédéral a donc tenu compte de la grande urgence de la réforme. D'autre part, le PF17 se présente globalement comme un paquet équilibré. L'augmentation de l'imposition des dividendes assure, au moins en partie, le contre-financement urgemment nécessaire. Par ailleurs, il est particulièrement à saluer que le Conseil fédéral ait à nouveau relevé la part cantonale à l'impôt fédéral direct à 21,2%. Une des revendications centrales de l'Union des villes et de la CDFV se trouve ainsi satisfaite.

Il s'agit maintenant de s'assurer que les communes soient aussi associées aux paiements compensatoires de la Confédération. Pour cela, il faut une clause communale formulée de manière contraignante, qui incite les cantons à dédommager le niveau communal pour ses pertes de recettes fiscales. Car les calculs effectués pour la première fois, avec lesquels l'Administration fédérale des contributions satisfait une demande formulée par l'Union des villes déjà à propos de la RIE III, le montrent: les effets sur les villes et les communes sont encore considérables. Les cantons devront tenir compte de ces effets lors de la mise en œuvre qu'ils feront de la réforme à l'interne.

Mais en attendant, la balle est dans le camp du Parlement: l'Union des villes et la CDFV comptent que les Chambres adoptent encore dans le courant de l'année un paquet équilibré. Le Message du Conseil fédéral constitue une bonne base – s'en écarter sensiblement déséquilibrerait rapidement le projet.

Informations supplémentaires:

Kurt Fluri, conseiller national, président de l'Union des villes suisses, maire de Soleure, tél. 079 415 58 88.

Daniel Leupi, directeur des finances de la ville de Zurich, président de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV, tél. 044 412 32 00.



Union des villes suisses

L'Union des villes suisses compte 132 membres. Elle représente les intérêts et les préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines et est ainsi la voix de la Suisse urbaine, où habitent près des trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % du produit économique de notre pays.

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes CDFV

Cette conférence créée en août 2014 est une section de l'Union des villes suisses. Les 31 membres qu'elle compte actuellement s'engagent en faveur d'une politique budgétaire et fiscale stable et prévisible pour le bien des villes et des communes urbaines, qui sont les locomotives économiques du pays. En accord avec l'importance économique et sociale des villes, la conférence entend participer aux débats de politique budgétaire et fiscale sur les plans fédéral et cantonal.